



## Consolidation AT pourtant toujours mal et d'autres examens

Par **Tite-Miss**, le **23/12/2014** à **16:11**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai besoin de vos conseils,

J'ai 24 ans et je suis aide soignante dans une maison de retraite depuis plusieurs années et le 28/12/2014 j'ai subi un accident de travail en voulant retenir une résidente qui allait chuter (ma collègue était nouvelle et a lâché la personne) J'ai des douleurs localisées au niveau du bas du dos et des fesses allant par moment dans les jambes, et depuis un mois dans les pieds et sous les talons. A ce jour j'ai passé des tonnes d'exams (2 IRM, 2 Radiographie), eu différents traitements dont 3 infiltrations et le port d'un lombostat et le 17 septembre dernier j'ai eu un rendez-vous chez un médecin expert qui le 23 octobre a rendu son verdict en disant que c'était consolider alors que je présentais toujours des douleurs invalidantes et que j'allais débuter un traitement de lombostat. J'ai alors contesté la décision de consolidation auprès de la commission de réforme puisque je continuais mes exams. Celle-ci a été acceptée dans l'attente de nouveaux éléments. J'ai passé un nouvel IRM le 23 novembre dernier et celui-ci a révélé une sacro-iliite (inflammation des nerfs sacro-iliaque appelée spondylarthrite) mais la rhumatologue qui me suivait m'a dit qu'elle ne le voyait pas et donc ne confirmait pas le diagnostic de l'IRM. Le 17 décembre je suis repassée en commission de réforme et ce jour j'ai reçu la réponse comme quoi il s'arrête à la décision du médecin expert qui avait statué en septembre (soit disant ils disent que mon problème n'est pas lié à mon accident de travail...) sachant que la semaine dernière je suis allée voir une nouvelle rhumatologue qui elle confirmerait la thèse de la spondylarthrite dû à cause de mon accident de travail (je n'ai pas le gène HLAB27 et eu aucun problème avant mon accident de travail) et m'a prescrit un nouvel IRM et des analyses de sang pour confirmer cette maladie. Est-ce que je suis en droit de contester la réponse de la commission de réforme en disant que je suis toujours en

cours d'examens ? et dois je demander une nouvelle visite chez un médecin expert ou est ce a eux de me le proposer ? et avez vous déjà eu ce genre de problème d'accident de travail ?

Merci pour votre grande aide.

Par **moisse**, le **24/12/2014** à **09:18**

Bonjour,

Je ne connais aucun intervenant régulier très qualifié sur l'inaptitude dans la fonction publique hospitalière.

Le principe tout de même est que s'agissant d'une notification, elle doit porter les conditions de recours en terme de procédure et de délais.

Vous n'aurez d'autre conseil que de consulter un syndicat de la fonction publique hospitalière et/ou de rechercher des sites d'information comme celui-ci:

<http://www.souffrance-et-travail.com/guides-pratiques/guide-de-la-fonction-publique/>

Par **Tite-Miss**, le **26/12/2014** à **20:09**

merci pour votre réponse je vais regarder ça

amicalement